PROJET DE PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du conseil municipal de Sainte-Thérèse-de-Gaspé tenue à l'hôtel de ville, au 374, route 132 à Sainte-Thérèse-de-Gaspé, le 29 août 2023, à 19 h 00, à laquelle sont présents :

Sont présents :	M.	Roberto Blondin, maire
	MMES	Nadine Lelièvre, conseillère
		Dorine L. Marcoux, conseillère
	MM.	Patrick Lebreux, conseiller
		Roland Vallée, conseiller
		Jeannot Couture, conseiller
		Jacques Roussy, conseiller

Les membres présents forment quorum, sous la présidence de monsieur Roberto Blondin, maire

Est également présente :
Karine Lachance, directrice générale et greffière-trésorière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire ouvre la séance à 19 : 02 heures, constate le quorum et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

2023-08-185 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-378 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2018-239**

Avis de motion est donné par Roland Vallée qu'à une séance ultérieure, il sera soumis pour adoption le règlement numéro 2023-378 modifiant le règlement de zonage numéro 2018-239 de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé. Cette modification aura pour objectif, entre autres, d'interdire l'implantation de maisons mobiles dans la zone 47-R tel qu'illustré au plan de zonage de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé.

2023-08-186 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-379 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2018-239**

Avis de motion est donné par Dorine Marcoux qu'à une séance ultérieure, il sera soumis pour adoption le règlement numéro 2023-379 modifiant le règlement de zonage numéro 2018-239 de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé. Cette modification aura pour objectif de modifier la définition de « maison mobile » afin d'augmenter la largeur minimum de ce type d'habitation à 4,6 mètres au lieu de 3,6 mètres, et ce, sur l'ensemble du territoire de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé.

2023-08-187 **ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-379**

Il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal adopte le premier projet de règlement numéro 2023-379 modifiant le règlement de zonage numéro 2018-239 de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé.

2023-08-187 **OCTROI DU CONTRAT – TRAVAUX DE PAVAGE**

Il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal accepte la soumission d'Entreprises Sylvain Leblanc pour les travaux de pavage de la rue Alex Marc-Antoine, de la route Centrale et de la route St-Paul au montant de 36 900 $ taxes incluses.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune assistance.

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je soussignée, Karine Lachance, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants pour payer les dépenses mentionnées au procès-verbal.

Signé _____

2023-08-187 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

La clôture de la séance est proposée par Jeannot Couture à 19 :19 heures.

_____
Roberto Blondin, maire

_____
Karine Lachance, directrice générale
et greffière-trésorière

« Je, Roberto Blondin maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »